

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 809

présenté par

M. Nury, M. Emmanuel Maquet, Mme Gruet, Mme Anthoine, M. Rolland, M. Vatin,
M. Bourgeaux, M. Dive, Mme Louwagie, M. Kamardine, M. Neuder, M. Forissier, M. Cinieri,
M. Taite, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, Mme Bonnivard, M. Brigand,
Mme Corneloup, Mme Valentin, Mme Dalloz et M. Hetzel

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de suppression vise à ce que le législateur puisse définir lui même les missions du référent.